



CHARTRE  
du Bien-Être Animal  
Au  
Sein du Groupe Les  
Gibiers de la Ronde



# CHARTRE

## du Bien-Être Animal Au Sein du Groupe Les Gibiers de la Ronde



Le bien-être des animaux est défini comme « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation de l'animal » (avis de l'ANSES février 2018).

En effet, un animal ressent des besoins, mais également des attentes. Selon les réponses à ces attentes et ces besoins, il est capable d'éprouver des sentiments positifs comme négatifs.

La notion de bien-être comprend donc l'état physique, mais également l'état mental positif de l'animal : un animal en situation de bien-être, c'est un animal qui se porte bien physiquement et mentalement.

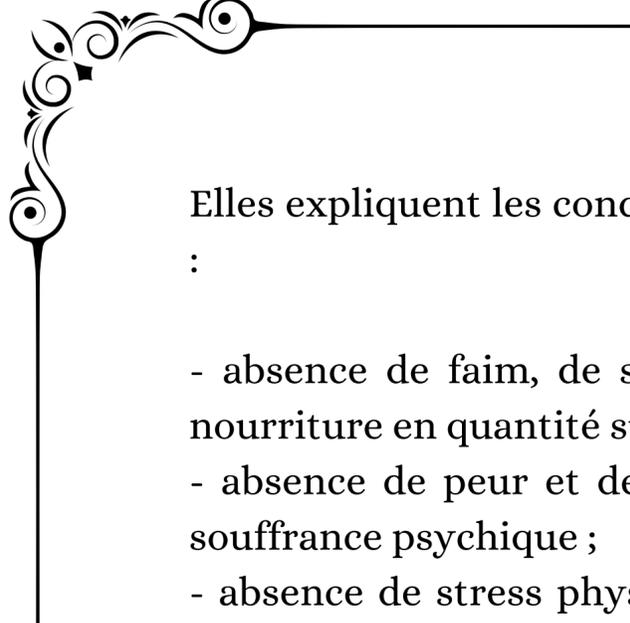
Les cinq libertés individuelles d'un animal :

Le bien-être animal est souvent traduit par le principe fondamental des cinq libertés individuelles. L'organisation mondiale de la santé animale (OIE) reprend ce concept en tant que principe directeur afin de faire ressortir les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être animal. Publiées pour la première fois en 1979 par le conseil britannique sur le bien-être animal des animaux d'élevage, ces 5 libertés sont depuis reconnues de façon mondiale car elles ont été reprises dans les codes de l'OIE.

C'est sur ces 5 libertés que le groupe Gibiers de la Ronde construit sa charte du bien-être animal. Il responsabilise chacun de ses salariés à cette Charte et fait en sorte qu'elle soit scrupuleusement respectée.

Cet engagement, pris par le groupe Gibiers de la Ronde il y a plusieurs années, est enfin formalisé. L'ensemble des collaborateurs engagés au sein du groupe et quelle que soit sa fonction, prend connaissance de la politique menée par le groupe en matière de bien-être animal.

L'évaluation de ce bien-être animal repose sur une surveillance accrue des oiseaux en place par le service technique. L'expérience des années passées est souvent un modèle pour jauger l'expression du comportement de nos oiseaux.



Elles expliquent les conditions que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- absence de faim, de soif et de malnutrition : il doit y avoir un accès à l'eau et à une nourriture en quantité suffisante et correspondant aux besoins de l'espèce ;
- absence de peur et de détresse : les conditions d'élevage ne doivent pas lui induire de souffrance psychique ;
- absence de stress physique et/ou thermique : l'animal doit disposer d'un certain confort physique ;
- absence de douleur, de lésions et de maladie : l'animal ne doit pas subir de mauvais traitements pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné en cas de maladie ;
- liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce : son environnement doit être adapté à son espèce.

Cette charte du bien-être animal accompagne les salariés tout au long du process de production et d'élevage de ces oiseaux.

Le groupe Les Gibiers de la Ronde, premier groupe en France à mettre en place cette charte du bien-être animal, montre son attachement à travers cette dernière, de sa volonté d'être le chef de ligne pour la filière gibier en Europe.

Référent bien-être animal  
PEROCHAIN Cécilia

Président Directeur Général  
RAHMY Michel

Responsable administratif  
et financier  
PEREIRA Karine

Chef d'élevage  
ADAM Dorian

Apprentie CGEA  
LHOMEDE Victorine

Ouvrier avicole  
CHASSAING Pierre

Ouvrier avicole  
LANIER Florian